

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2021

PRÉVENTION ACTES DE TERRORISME ET RENSEIGNEMENT - (N° 4301)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL40

présenté par

M. Kervran, rapporteur et M. Gauvain, rapporteur

ARTICLE 15

À la fin de l'alinéa 12, substituer aux mots :

« d'y accéder »

les mots :

« d'accéder à ces données ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.